



Centre pour  
**personnes immigrantes**  
et leurs familles

## Plainte à l'encontre du Tremplin

(selon la politique de traitement des plaintes en vigueur)

Plainte formulée par \_\_\_\_\_  
nom du plaignant

\_\_\_\_\_  
adresse complète

\_\_\_\_\_  
autres coordonnées de communication pour assurer un suivi à la présente : courriel, téléphone, etc.

### Motifs de la plainte (complétez au verso en cas de besoin)

---

---

---

---

---

---

---

\_\_\_\_\_ signature du plaignant \_\_\_\_\_ date de la plainte

\_\_\_\_\_ signature et titre du ou de la secrétaire du conseil d'administration \_\_\_\_\_ date réception

**Confidentialité :** Toute plainte ainsi recueillie sera traitée de façon confidentielle et sera portée qu'à l'attention des personnes concernées, c'est-à-dire la personne responsable de son traitement, les membres du CA et, s'il y a lieu, à la personne à la source du problème. Des vérifications seront faites en lien avec les politiques administratives et le code de déontologie du Tremplin, de même qu'auprès des personnes identifiées, s'il en est, dans les motifs de la plainte.

**Satisfaction de la clientèle :** L'actuelle politique de traitement des plaintes constitue pour notre organisme l'occasion de maintenir une relation privilégiée et continue avec notre clientèle afin de faire évoluer nos services dans le but de s'assurer de sa satisfaction.

**Délais et traitement:** La personne responsable des plaintes devra donner au plaignant un accusé de réception dans un délai maximum de 10 jours ouvrables suivant la signature de la plainte. Le plaignant aura ensuite les résultats des suivis qui seront accordés au traitement de sa plainte dans un délai raisonnable suivant l'accusé de réception.



52, côte du Passage,  
Lévis, Québec, G6V 5S7



418 603-3512



www.letremplinlevis.com  
info@letremplinlevis.com